



Laïcité

Motion adoptée par le congrès de la FCPE-Paris le 28 mai 2005

La FCPE-Paris proteste contre le projet de décret portant sur le financement des écoles privées qui prévoit, en application de la loi du 13 août 2004 "relative aux libertés et responsabilités locales", de rendre obligatoire la participation financière des communes où résident des élèves scolarisés dans une école privée sous-contrat située sur une autre commune.

"Cette disposition introduit une inégalité profonde en défaveur de l'école publique". Ainsi, une municipalité peut refuser d'assumer les frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'enfants dans une école publique située hors de sa commune, en refusant les dérogations, mais n'a pas la possibilité de le refuser pour la scolarisation d'élèves dans une école privée.

Ce projet accentuerait l'inégalité de traitement entre une école publique, qui a vocation à accueillir tous les enfants en étant soumise à des règles de gestion très strictes, et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement et se voit octroyer, une fois de plus, une plus grande liberté de gestion.